Pôle Environnement et Ingénierie Technique
Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)
228 place Albert Serraz - BP 40020 - 73802 Montmélian Cedex - tél. 04 57 08 82 01 - secretariat.tech@cc.coeurdesavoie.fr

INSTALLATION D'UN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DANS LE CADRE D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Vous allez construire, agrandir ou améliorer un logement et vous entrez dans le cadre d'une demande de permis de construire : traiter et évacuer vos eaux usées est une obligation.

Si votre terrain n'est pas desservi par un réseau collectif raccordé à une station d'épuration, vous devez réaliser un assainissement non collectif conformément à la réglementation en vigueur.

Il est **indispensable** de concevoir le système d'assainissement **avant même** la construction, l'agrandissement ou l'amélioration du logement de manière à obtenir **une attestation** (pièce obligatoire pour la demande de permis de construire).

Le dossier ci-joint est nécessaire au SPANC pour instruire votre demande et vous délivrer cette attestation.

Après réception de la présente demande complète, le service assainissement émettra un avis sur la conformité de votre projet dans un délai de 15 jours. **Ce contrôle de conception sera facturé 150 €.**

Dans un second temps, conformément aux exigences réglementaires (Loi sur l'Eau et le Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006, arrêtés du 7 septembre 2009 modifié et du 27 avril 2012), un contrôle sera réalisé tout au long des travaux afin de vérifier la bonne exécution de ces derniers. A l'issu de ce contrôle, un rapport de conformité vous sera remis. **Ce contrôle d'exécution vous sera facturé 200 €.**

Toute modification de la filière, postérieure à l'attestation, est soumise à un nouvel avis du service qui donnera lieu à une facturation de 50 € (pour instruction d'un projet modificatif d'assainissement non collectif). **Toutes installations remblayées avant contrôle seront déclarées NON CONFORMES.**

Récapitulatif de la procédure :

Réaliser une étude de faisabilité d'un assainissement non collectif : projet d'assainissement
↓
Remplir et transmettre au SPANC la demande d'installation d'un assainissement non collectif
↓
Le SPANC délivre une attestation de conformité du projet à fournir à la demande de permis de construire
↓
Dépôt du permis de construire
↓
Accord du permis de construire
↓
Prévenir le SPANC avant le début des travaux : réunion de chantier
↓
Réalisation des travaux d'assainissement : vérification avant remblaiement par le SPANC
↓
Le SPANC réalise le contrôle de bonne exécution et transmet le rapport de visite

Pôle Environnement et Ingénierie Technique
Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)
228 place Albert Serraz - BP 40020 - 73802 Montmélian Cedex - tél. 04 57 08 82 01 - secretariat.tech@cc.coeurdesavoie.fr

VOLET 1 Renseignements administratifs

Nom et Prénom du demandeur : ……..

Raison sociale (si société) : ……

SIRET : ……

Adresse du demandeur : ……..

Code postal : …… Commune : ……

Tel. : …….. Email : ……

Adresse du terrain concerné par la demande : ……..

Code postal : …….. Commune : ……

Section et numéro de(s) parcelle(s) concernée(s) :…….. Superficie : ……

Référence de l'installation d'assainissement *(si elle existe)* : ……

VOLET 2 Objet de la demande

☐ Réalisation d'une installation d'assainissement non collectif avec demande de permis de construire

☐ Modification d'une installation d'assainissement non collectif existante

Caractéristiques de l'ancien dispositif le cas échéant : ……
……
……

VOLET 3 Caractéristiques de l'habitation et du terrain concerné

Habitation : ☐ principale ☐ secondaire
☐ Neuve ☐ Existante
☐ Autres locaux-préciser : ……

Nombre de chambres : ……

Nombre de pièces principales (pièces de séjour et couchage) : ……

Nombre de logements : ……

Alimentation en eau potable : ☐ publique ☐ privée

Présence d'un puits à proximité : ☐ oui ☐ non
Si oui, distance par rapport à l'installation d'assainissement non collectif : ……mètres

228 place Albert Serraz - BP 40020 - 73802 Montmélian Cedex - tél. 04 57 08 82 01 - secretariat.tech@cc.coeurdesavoie.fr

VOLET 4 Projet

Nature du terrain, perméabilité et type de filière préconisée :

Fournir une étude de faisabilité de l'assainissement non collectif à la présente demande.

Choix retenu par le demandeur :

Indiquer la filière retenue, son dimensionnement et sa localisation précise :

……
……
……
……
……
……
……
……
……
……

Références réglementaires :
Arrêtés interministériels du 07 septembre 2009 modifié par l'arrêté du 7 mars 2012 relatif aux prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5, et du 27 avril 2012 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif

Arrêté du 7 septembre 2009 modifié par l'arrêté du 3 décembre 2010 définissant les modalités d'agrément des personnes réalisant les vidanges et prenant en charge le transport et l'élimination des matières extraites des installations d'assainissement non collectif

Arrêté du 22 juin 2007 relative aux prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique supérieure à 1,2 kg/j de DBO5.

Liste des filières compactes et micro-station d'épuration agrées :
http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr/dispositifs-de-traitement-agrees-a185.html

228 place Albert Serraz - BP 40020 - 73802 Montmélian Cedex - tél. 04 57 08 82 01 - secretariat.tech@cc.coeurdesavoie.fr

Ce dossier est à retourner dûment complété à :

Madame la Présidente

Communauté de Communes Cœur de Savoie
Service assainissement
228 Place Albert Serraz- BP 40020
73802 MONTMELIAN CEDEX

Ce présent document devra être accompagné des pièces suivantes :

- un plan de situation du terrain concerné
- un plan masse (1/250e ou 1/500e) de l'installation d'assainissement non collectif en place
- un plan masse du projet (1/250e ou 1/500e) où tous les éléments de l'installation d'assainissement non collectif seront dimensionnés et cotés
- une étude de faisabilité d'un assainissement non collectif
- l'autorisation du gestionnaire de l'exutoire pour les eaux traitées (si filière drainée)
- toute pièce jugée nécessaire par le demandeur

En l'absence d'une des pièces mentionnées ci-dessous, le dossier sera réputé incomplet et la demande ne pourra être traitée par nos services.

Je m'engage :

> à réaliser les travaux conformément à ce dossier après accord du service gestionnaire de l'assainissement non collectif
> à accepter les dispositions relatives au contrôle des installations d'assainissement non collectif
> à contacter le service gestionnaire de l'assainissement non collectif au minimum 48 heures avant le début des travaux
> à me conformer au règlement d'assainissement non collectif
> à veiller au bon fonctionnement et à l'entretien de mon installation d'assainissement non collectif.

A : _____ le : _____

Signature du demandeur :